



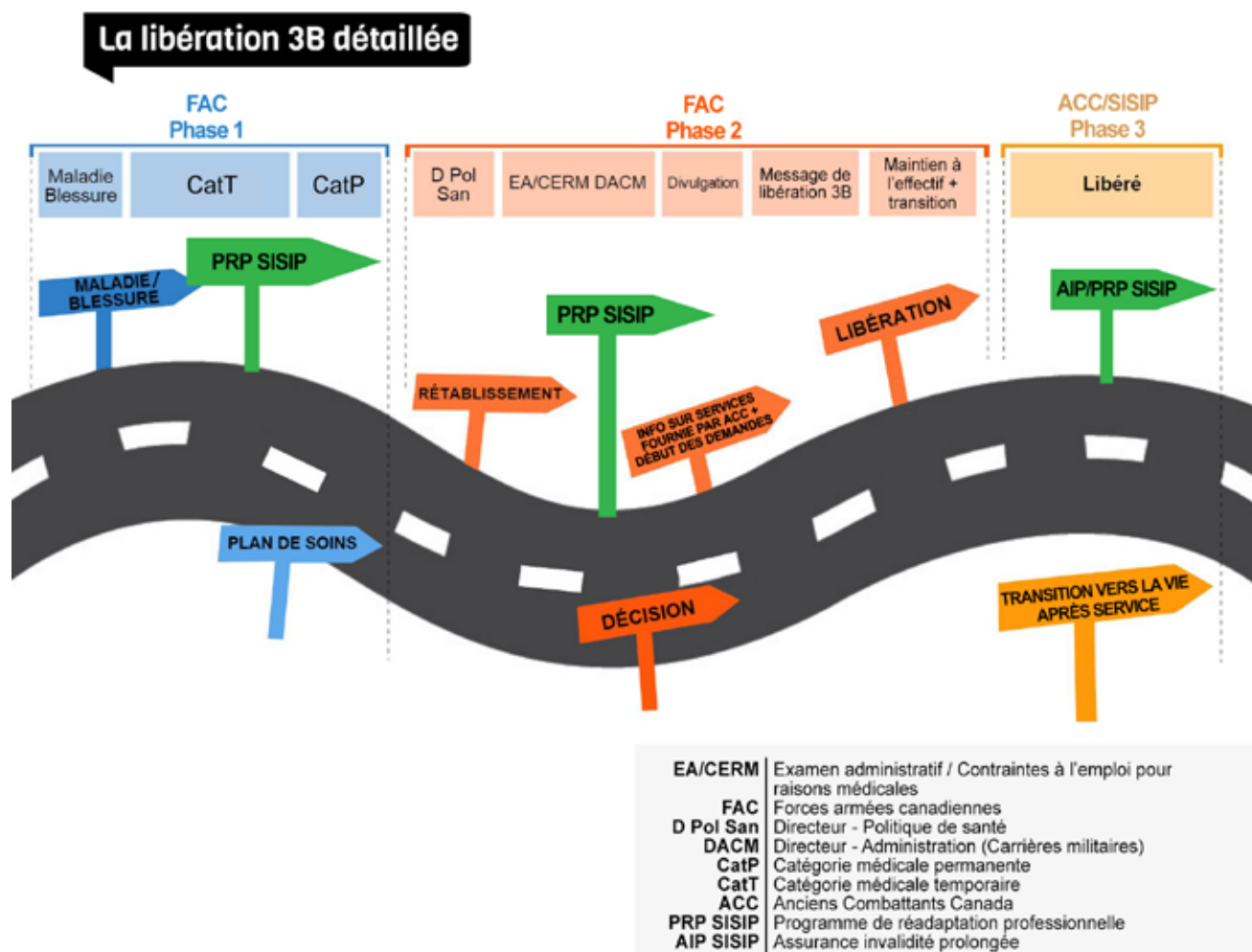
SECTION TROIS – VOTRE TRANSITION

COMPRENDRE VOTRE TRANSITION

Dans bien des cas, la libération des Forces armées canadiennes (FAC) est un moment difficile, mais elle l'est d'autant plus lorsqu'elle découle de raisons médicales. Le Programme pour les familles des vétérans est conçu pour répondre aux besoins uniques des membres des FAC en voie de libération pour des raisons médicales, des vétérans libérés pour des raisons médicales et de leur famille. De nombreuses ressources sont accessibles au www.ConnexionFAC.ca.

ConnexionFAC.ca est l'un des principaux points d'accès au PFV à la disposition des familles des militaires et des vétérans. Ce site est en constante évolution, et chaque mise à jour apporte du nouveau contenu utile et pertinent aux utilisateurs. Il s'agit également d'une porte d'entrée vers les services de la [Ligne d'information pour les familles](#), accessible en tout temps, et les [Centres de ressources pour les familles des militaires partout au Canada](#). Le PFV est également accessible par l'intermédiaire d'Anciens Combattants Canada (ACC) et de son réseau de fournisseurs de services communautaires.

Au sein des FAC, la libération 3B décrit le processus par lequel doivent passer les militaires libérés en raison d'une maladie ou d'une blessure. Comme il est impossible de déterminer le temps nécessaire à la guérison ou à transition, la durée de chaque étape de la libération varie d'une personne à une autre.



INTRODUCTION À LA GESTION DE CAS

Lors d'une libération des FAC, des gestionnaires de cas sont désignés par :

- Les Services de santé des Forces canadiennes
- Anciens Combattants Canada

L'objectif des partenariats avec ces fournisseurs de services est de garantir une approche de soutien coordonnée pour le membre des FAC tout au long du processus administratif lié à sa libération.

GESTION DE CAS DES FC

Le programme de gestion de cas des FC est conçu pour renseigner les militaires admissibles sur les ressources à leur disposition, notamment en ce qui a trait à la santé et à la pension, et les aider à y accéder en vue d'assurer la continuité des soins.

Ce service est offert à la plupart des cliniques médicales des FAC. Pour obtenir plus d'information, communiquez avec la clinique médicale de votre base.

www.forces.gc.ca/fr/communaute-fac-services-sante-gestion-cas/index.page

SERVICE DE GESTION DE CAS DE L'UNITÉ INTERARMÉES DE SOUTIEN DU PERSONNEL

Les membres des FAC malades ou blessés peuvent compter sur d'importants mécanismes de soutien, notamment sur une unité des FAC qui se concentre sur leurs besoins. L'Unité interarmées de soutien du personnel (UISP) offre des programmes et du soutien administratif personnalisés aux membres de la Force régulière et de la Force de réserve malades ou blessés.

Les coordonnateurs de services collaborent étroitement avec les infirmiers gestionnaires de cas des FAC, les gestionnaires de cas d'ACC et d'autres partenaires pour offrir une approche globale et multidisciplinaire.

www.forces.gc.ca/fr/communaute-fac-services-soutien-soutien-aux-blesses/coordonnes.page

CENTRES INTÉGRÉS DE SOUTIEN DU PERSONNEL (CISP)

L'Unité interarmées de soutien du personnel (UISP) est composée de 24 centres intégrés de soutien du personnel (CISP) et de 7 centres satellites. Ceux-ci offrent du soutien personnalisé aux membres actifs et libérés des FAC et à leur famille, ainsi qu'aux familles des militaires décédés en cours de service.

Les militaires n'ont pas à être affectés à l'UISP pour recevoir des services par l'intermédiaire d'un CISP.

Services offerts par la section des services des CISP :

- Coordination du retour au travail
- Aide à la transition professionnelle
- Prestations pour modification du domicile et du véhicule
- Services de transition, de représentation et d'aiguillage



GESTION DE CAS D'ACC

La gestion de cas est un service qu'offre Anciens Combattants Canada (ACC) pour aider les vétérans, les membres de la Gendarmerie royale du Canada et les membres de leur famille à s'adapter à une transition ou à un changement dans leur vie. Vous n'avez peut-être pas besoin de ces services aujourd'hui, mais sachez que le jour où vous ou votre famille en aurez besoin, vous pourrez en profiter. La gestion de cas vise à soutenir les militaires qui font face à une maladie grave ou qui ont besoin d'aide pour s'ajuster à une perte, qu'il s'agisse de faire le deuil d'une carrière ou d'un être cher.

www.veterans.gc.ca/fra/services/transition/case-management

LA LIGNE D'INFORMATION POUR LES FAMILLES – ACCESSIBLE EN TOUT TEMPS

1-800-866-4546

La Ligne d'information pour les familles (LIF) est un service confidentiel, personnalisé, bilingue et gratuit permettant à la communauté militaire d'être orientée vers des ressources externes et d'obtenir de l'information, du soutien, du réconfort ainsi que de l'aide en cas de crise. Elle offre du soutien aux membres des Forces armées canadiennes, aux vétérans et aux membres de leur famille immédiate et élargie. Ses conseillers formés sont là pour vous répondre en tout temps, que ce soit par téléphone, 1-800-866-4546, ou par courriel, à LIF@ConnexionFAC.ca.

FINANCIÈRE SISIP

Assurance • Planification financière • Counselling financier • Assurance invalidité prolongée • Programme de réadaptation professionnelle

La Financière SISIP, une division des Services de bien-être et moral des Forces canadiennes, offre aux membres actifs et libérés des FAC des conseils et du soutien sur mesure pour répondre à leurs besoins et veiller à leur santé financière. Cependant, les produits et les services offerts aux vétérans sont limités. Veuillez visiter SISIP.com pour en savoir plus.

SERVICE D'AIDE D'ACC

1-800-268-7708

Le Service d'aide d'ACC est un service volontaire, confidentiel et gratuit visant à aider les vétérans, ainsi que les membres de leur famille et leurs aidants en cas de besoin. Vous pouvez parler à un professionnel de la santé mentale à tout moment, 24 heures sur 24, jusqu'à la date de la libération du membre des FAC.

PROGRAMME D'AIDE AUX MEMBRES DES FORCES CANADIENNES

1-800-268-7708

Le Programme d'aide aux membres des Forces canadiennes (PAMFC) est un service confidentiel pour aider les militaires (Force régulière, Force de réserve – toutes classes de service – et Cadets) et les membres de leur famille à gérer les situations qui nuisent à leur bien-être. Ce service est offert en tout temps, 24 heures sur 24.

AIDE-MÉMOIRE POUR LA LIBÉRATION POUR DES RAISONS MÉDICALES

Cet aide-mémoire donne un aperçu des différentes étapes de la libération des FAC. Comme ce processus est différent pour chaque militaire, il s'agit tout simplement d'un outil pour vous orienter au fil de votre transition.

« Notre vie change constamment. Sur le chemin entre la vie militaire et la vie civile, on doit sans cesse faire face à des changements. Malgré les petites épreuves, on tente de voir le côté positif du changement. »

Vétéran libéré pour des raisons médicales

DE 12 À 18 MOIS AVANT LA LIBÉRATION

- Participez à un séminaire médical du Service de préparation à une seconde carrière (SPSC) en vous inscrivant auprès de l'Officier de sélection du personnel de la base (OSPB).
- Faites-vous assigner un infirmier du programme de gestion de cas des FC.
- Prenez rendez-vous avec votre centre intégré de soutien du personnel (CISP).
- Prenez rendez-vous avec l'OSPB.
- Renseignez-vous sur les études dont vous aurez besoin.
- Explorez vos possibilités et élaborer un plan pour vos objectifs après la libération.
- Prenez rendez-vous avec ACC pour une entrevue d'admissibilité à l'indemnité d'invalidité.
- Remplissez une demande d'indemnité d'invalidité (si vous y êtes admissible) en ligne dans Mon dossier ACC, par téléphone au 1-866-522-2022, en personne à un bureau d'ACC ou de Service Canada, ou en communiquant avec un officier d'entraide de direction de la Légion royale canadienne au 1-877-534-4666.
- Créez un compte au www.veterans.gc.ca. Le moyen le plus simple est d'utiliser l'option Partenaire de connexion, qui vous permet de vous connecter avec les identifiants que vous utilisez pour accéder à votre compte sur le site sécurisé de votre institution financière.
- Demandez le crédit d'impôt pour personnes handicapées, si vous y êtes admissible, en ligne au www.cra-arc.gc.ca ou en personne à un bureau de Service Canada.
- Signez les formulaires de consentement autorisant différentes unités et organisations à se communiquer des renseignements liés à votre libération.
- Préparez une procuration, au besoin.
- Rédigez un testament, car celui des FAC n'est plus valide après la libération.
- Prenez contact avec le coordonnateur du PFV de votre CRFM afin que vous et votre famille puissiez accéder aux programmes de transition offerts.

DE 6 À 12 MOIS AVANT LA LIBÉRATION

- Communiquez avec la Financière SISIP pour créer un plan de réadaptation professionnelle et demander les prestations d'invalidité prolongée.
- Commencez à planifier les aspects financiers de votre libération, y compris votre budget après la libération. Consultez un représentant de la Financière SISIP, un planificateur financier ou un conseiller de votre institution financière.
- Prenez rendez-vous avec la section des libérations pour une séance d'information.

- Commencez la mise en œuvre de votre plan après la libération, que vous ayez prévu retourner aux études ou au travail, chercher un emploi ou vous concentrer sur votre réadaptation.
- Trouvez un médecin de famille civil.
- Veillez à ce que votre conjoint ait accès à l'information et aux ressources pertinentes, que ce soit à votre CRFM, auprès de la LIF ou au www.ConnexionFAC.ca, particulièrement si votre libération est en raison d'une blessure de stress opérationnel (BSO).
- Informez-vous auprès du CISP sur la possibilité d'une entrevue de transition et votre admissibilité au programme du Sceau rouge et au programme Priorité d'embauche.
- Si vous déménagez au cours de votre libération, communiquez avec la section des libérations pour vous informer des indemnités offertes et obtenir une liste de vérification pour votre déménagement.

MOINS DE 6 MOIS AVANT LA LIBÉRATION

- Faites une demande de participation au Programme de réadaptation professionnelle.
- Fixez la date de votre entrevue de transition avec ACC. Lors de l'entrevue, demandez si un gestionnaire de cas d'ACC vous sera assigné lorsque vous recevrez votre message de libération.
- Vérifiez votre couverture d'assurance vie après la libération auprès de la Financière SISIP ou autre compagnie d'assurance.
- Vérifiez si les prestations de libération incluent une prévision de la pension fondée sur vos années de service, le cas échéant.
- Demandez au personnel des Programmes de soutien du personnel (PSP) de vous aider à élaborer un programme de mode de vie sain après la libération. Retournez votre équipement militaire, le cas échéant.
- Discutez de votre plan de continuité des soins après la libération avec le médecin militaire.
- Déterminez qui vous fournira des soins médicaux spécialisés après votre libération, si vous devez obtenir une recommandation pour voir un spécialiste, et ce que vous devez faire pour transférer vos ordonnances. Demandez une copie de la décision de libération pour des raisons médicales.
- Informez-vous sur la chaîne de commandement qui déterminera les critères d'admissibilité pour toute distinction ou médaille non reçue et planifiez votre départ dans la dignité.

AVANT LA LIBÉRATION

- Présentez-vous à l'entrevue avant la libération de la section des libérations.
- Soyez prêt à fournir des renseignements sur vos REER et votre avis de cotisation de l'impôt sur le revenu pour demander des indemnités de départ.
- Demandez une copie de votre dossier personnel.
- Faites un examen médical pour faire le bilan de toutes vos blessures et préoccupations de santé.
- Demandez une copie vos dossiers dentaires et médicaux.
- Prenez un rendez-vous chez le dentiste avant votre libération.
- Obtenez une copie de l'Avis de changement des contraintes d'emploi pour raison médicale (CF 2088). Remplissez tous les documents de la trousse sur la libération.

DERNIER JOUR AVANT LA LIBÉRATION

- Passez une entrevue de libération avec la section des libérations.
- Demandez la carte d'assurance-maladie provinciale et confirmez que vous conservez votre couverture du Régime de soins de santé de la fonction publique, y compris la protection pour les soins dentaires (le cas échéant).
- Remettez votre carte d'identité militaire.

APRÈS LA LIBÉRATION

- Renseignez-vous sur le programme Priorité d'embauche du gouvernement du Canada. Effectuez vos visites de suivi avec votre médecin spécialiste ou de famille.
- Rencontrez un représentant de Brookfield Global Relocation Services (BGRS) pour le remboursement de vos derniers frais de déménagement, le cas échéant.
- Commencez votre planification fiscale.

